

w w w . p h o t o v o l t a i q u e . i n f o



# Guide pour la recherche des indices INSEE

Indexation annuelle des tarifs d'achat  
d'électricité photovoltaïque raccordée au réseau  
*Contrats S10, S10B et S11*

Version n°4 - Date : août 2018

photovoltaïque.info

Toute l'information sur le photovoltaïque

D'après les arrêtés du 12 janvier 2010 modifié, du 31 août 2010 et du 4 mars 2011, vous devez effectuer un calcul complexe afin de trouver la valeur du coefficient d'indexation L à appliquer à votre tarif d'achat. Ce calcul L est basé sur **les dernières valeurs** d'indices INSEE, **connues et définitives au 1er novembre**. Ce document a pour objectif de vous aider dans la recherche de ces indices.

## 1. QUELS INDICES UTILISER ?

Vous pouvez trouver les indices nécessaires dans la banque de données macro-économiques de l'INSEE <http://www.bdm.insee.fr/>. Depuis la page d'accueil, la recherche s'effectue :

- par « identifiant » en saisissant le code identifiant,



Recherche  
par identifiant :  OK

- ou par la barre de recherche « Chercher sur le site » en saisissant le nom de l'indice.



Chercher sur le site  OK

- **ICTrev-TS (IME)**, identifiant **001565183**, Indice mensuel du coût horaire du travail révisé, salaires et charges dans l'Industrie mécanique et électrique

**Il faut relever la dernière valeur connue et définitive.**

- **FMOABE0000**, identifiant **001570016**, Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français - prix de marché - A10 BE - Ensemble de l'industrie – référence 100 en 2005

Indice valable pour les indexations (date de début de période de facturation) jusqu'au 28 mars 2013.

- **FMOABE0000**, identifiant **001652106**, Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français - prix de marché - A10 BE - Ensemble de l'industrie – référence 100 en 2010

Indice valable pour les indexations (date de début de période de facturation) à compter du 29 mars 2013.

- **FMOABE0000**, identifiant **010534796**, Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français - prix de marché - A10 BE - Ensemble de l'industrie –

Indice valable pour les indexations (date de début de période de facturation) à compter du 28 février 2018.

Attention, pour les indices FM0ABE0000, les trois derniers mois publiés sont provisoires (p ou p,r). **Il faut relever la dernière valeur connue et définitive.**

#### CHANGEMENT DE BASE DE L'INDICE FM0ABE0000

Pour tous les contrats, **à compter du 28 février 2018 (date de début de période de facturation)**<sup>1</sup>, l'indice FM0ABE0000 est à relever dans la base 2015 (et non plus 2010).

EDF AOA a envoyé à certains producteurs le nouvel indice de référence FM0ABE0000o à appliquer dans cette nouvelle base. Cette modification est dans tous les cas intégrée à la facturation en ligne.

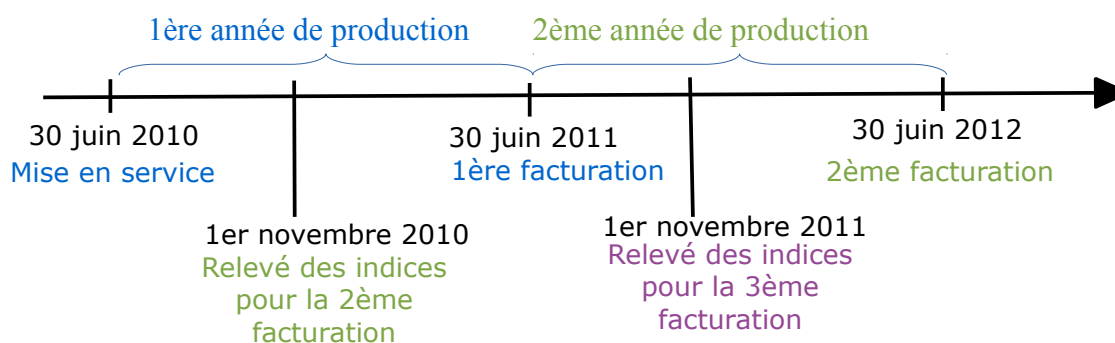
D'une manière générale, on applique la formule de conversion ci-dessous et avec un arrondi à la décimale :

$$\text{FM0ABE0000o(base 2015)} = \text{FM0ABE0000o(base 2010)} / 1,0629$$

Pour rappel :  $\text{FM0ABE0000o(base 2010)} = \text{FM0ABE0000o(base 2005)} / 1,0933$

## 2. A QUELLE DATE RELEVER LES INDICES ?

Il faut relever les indices au 1er novembre précédant **la date anniversaire<sup>2</sup> de début de période de facturation**. Il s'agit donc **d'anticiper la facturation**.



- 1 Ex : une facture prévue en juillet 2013 se base sur une indexation réalisée en juillet 2012 donc antérieure au 29 mars 2013, soit un indice FM0ABE0000 en base 2005. Par contre, en juillet 2013, l'indice relevé pour la facturation suivante sera FM0ABE0000 en base 2010.
- 2 Quelle que soit la fréquence de facturation (mensuelle, semestrielle ou annuelle).

**Note : Comment retrouver ses indices avec retard ?**

Si vous n'avez pas pu vous rendre sur le site de l'INSEE le 1er novembre précédant votre début de facturation, il est encore possible de retrouver vos indices. La question que vous devez vous poser est alors la suivante : **quelles étaient les dernières valeurs connues et définitives au 1er novembre ?**

Les indices connus et définitifs au 1<sup>er</sup> novembre sont désormais disponibles sur <http://www.photovoltaique.info/Facturation-de-l-electricite.html>.